

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 avril 2014

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 14E de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 6 novembre 2013;

vu les états financiers de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2013;

vu la décision du conseil de fondation de la Fondation HBM Camille Martin du 12 mars 2014,

décète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de pertes et profits;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de pertes et profits, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2013 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin pour l'exercice 2013.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2013 et
- le rapport de l'organe de révision du 28 février 2014.

Les états financiers de la Fondation HBM Camille Martin pour l'exercice 2013 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 319 414 412 F, en augmentation de 3 116 363 F par rapport à l'année précédente. Cette variation est principalement due à l'augmentation des actifs circulants;
- le résultat de l'exercice se monte à 5 438 501 F, soit une augmentation de 982 353 F par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des revenus locatifs de 264 192 F, une augmentation des subventions cantonales de 152 018 F, une baisse des charges des immeubles 272 035 F et une baisse de la charge hypothécaire de 227 205 F. En 2012, le poste « Frais du secrétariat des fondations » comprenait une charge extraordinaire de 145 746 F pour la recapitalisation de la CIA;
- le résultat net, après amortissement des immeubles pour un montant total de 5 161 120 F, présente un bénéfice de 277 381 F, en augmentation de 605 149 F par rapport à l'année précédente, qui présentait une perte de 327 768 F;
- le bénéfice net a été porté au compte de pertes et profits reporté.
- la variation nette des liquidités est de 5 050 994 F dont l'évolution est la suivante :
 - flux provenant des activités opérationnelles : 4 843 417 F
 - flux absorbé par les activités d'investissement : (3 009 001 F)
 - flux provenant des activités de financement : 3 216 578 F;

- le total des fonds propres est de 96 093 625 F, soit une augmentation totale de 5 215 781 F par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due à la réception de deux dotations d'acquisition en provenance du fonds LUP pour un montant de 4 938 400 F (attribution du fonds 2012) et au report du bénéfice net de 277 38 F.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Etats financiers individuels de l'année 2013*
- 2) Rapport de l'organe de révision du 28 février 2014*

ANNEXE I

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN
 ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013
 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013
 CUMULE

	Note	2013	2012
ACTIF			
Actifs circulants			
Liquidités	3	36'699'695.28	31'648'700.94
Régies		822'194.15	896'570.95
Impôt anticipé		58.20	38.45
Débiteurs divers		81'057.00	58'501.00
Actifs transitoires		-	2'424.85
Subventions à recevoir		158'706.00	297'964.10
Loyers à recevoir		773'667.75	438'285.50
-Provision pour pertes loyers		-206'640.60	-203'554.80
SFIDP c/c		78'674.85	-
Total actifs circulants		38'407'412.63	33'138'930.99
Actifs immobilisés			
Immeubles	2.6	260'965'474.33	241'785'662.33
Fonds d'amortissements immeubles	2.6	-44'470'528.00	-39'309'408.00
Terrains	2.6	59'655'658.83	58'785'658.83
Travaux immeubles		1'804'475.85	19'813'930.70
Projets		3'051'918.45	2'083'274.60
Total actifs immobilisés		281'006'999.46	283'159'118.46
TOTAL DE L'ACTIF		319'414'412.09	316'298'049.45
PASSIF			
Exigible à court terme			
Régies		76'830.33	74'465.30
SFIDP c/c		-	90'785.29
Passifs transitoires		74'400.00	332'678.40
Créanciers divers		4'494.10	16'400.00
Loyers reçus d'avance		89'796.65	108'788.75
Exigible à court terme s/hypothèques		1'721'822.00	2'073'654.50
Total exigible à court terme		1'967'343.08	2'696'772.24
Exigible à long terme			
Hypothèques	5	221'353'444.50	222'723'434.00
Crédit de construction		-	-
Total exigible à long terme		221'353'444.50	222'723'434.00
Fonds propres			
Capital fondation	6	69'813'571.55	64'875'171.55
Pertes et profits			
Bénéfice reporté		26'002'671.66	26'330'439.51
Résultat de l'exercice		277'381.30	-327'767.85
Total fonds propres		96'093'624.51	90'877'843.21
TOTAL DU PASSIF		319'414'412.09	316'298'049.45

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN
ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013
PERTES & PROFITS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013
CUMULE

	Note	EFFECTIF 2013	BUDGET 2013	EFFECTIF 2012	BUDGET 2014
PRODUITS					
Loyers logements		17'221'580.45	17'453'706.00	16'957'195.45	17'361'488.00
Loyers parkings / garages		1'076'572.85	1'162'630.00	1'076'765.75	1'160'910.00
Buanderie		48'642.60	56'700.00	54'743.25	53'340.00
Subventions cantonales	2.1	637'366.10	916'938.00	485'348.05	802'927.00
Subventions fédérales		7'248.00	-	5'412.00	5'412.00
Subventions non monétaires (DOT)	2.2	1'570'807.00	1'621'882.00	1'621'882.00	1'459'693.00
Produits des intérêts		65.30	-	126.85	-
Autres recettes		158'136.90	102'120.00	108'083.95	103'420.00
Autres subventions		-	-	-	-
Total des produits		20'720'419.20	21'313'976.00	20'309'559.30	20'947'190.00
CHARGES					
	2.3				
Conciergerie		1'361'057.43	1'359'800.00	1'329'579.25	1'329'400.00
Frais de conciergerie		46'844.30	48'350.00	58'237.35	52'275.00
Entretien immeuble		872'591.65	1'082'400.00	969'505.95	1'215'536.00
Entretien appartements		907'589.17	1'104'760.00	968'619.15	1'059'930.00
Aménagement extérieur		122'968.85	98'300.00	128'675.20	174'755.00
Contrats d'entretien		695'480.70	764'580.00	703'235.30	737'010.00
Assurances		307'133.75	300'180.00	301'586.30	301'290.00
Eau		680'449.60	721'300.00	682'883.85	740'915.00
Electricité		186'110.10	271'725.00	234'572.20	263'855.00
Impôts	2.4	138'782.00	121'100.00	233'379.50	245'699.00
Honoraires sur loyers		873'249.85	902'630.00	888'703.05	899'325.00
Honoraires de révision		14'400.00	16'500.00	18'600.50	16'620.00
Honoraires divers		-	-	-	-
Frais de contentieux		145'483.95	133'050.00	139'155.15	80'400.00
Chauffage logements vacants		10'384.10	11'650.00	9'523.95	8'700.00
Frais divers		97'462.85	83'100.00	65'796.91	56'850.00
Sous-total 1		6'459'988.30	7'019'425.00	6'732'023.61	7'182'760.00
AUTRES CHARGES					
Intérêts hypothécaires banques		6'391'632.60	6'558'105.00	6'618'838.10	6'304'410.00
Intérêts s/capital dotation	2.2	1'570'807.00	1'621'882.00	1'621'882.00	1'459'693.00
Droit de superficie		55'884.00	55'900.00	55'884.00	55'900.00
Frais du secrétariat des fondations	2.5	582'527.45	623'762.00	632'956.79	647'505.00
Jetons de présence	2.5	217'992.75	233'000.00	145'480.95	250'000.00
Variation provision pour pertes loyers		3'085.80	-	46'345.70	-
Sous-total 2		8'821'929.60	9'092'649.00	9'121'387.54	8'717'508.00
TOTAL DES CHARGES		15'281'917.90	16'112'074.00	15'853'411.15	15'900'268.00
Résultat de l'exercice		5'438'501.30	5'201'902.00	4'456'148.15	5'046'922.00
Amortissements immeubles		5'161'120.00	5'161'516.00	4'783'916.00	5'162'157.00
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AMORTISSEMENTS		277'381.30	40'386.00	-327'767.85	-115'235.00

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN**Annexe aux comptes annuels 2013****Annexe 1****1 Généralités**

En vertu de l'article 14 A de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977, le Grand conseil de la République et Canton de Genève a créé la fondation de droit public qui est placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, jouissant de la pleine personnalité juridique, appelée FONDATION HBM CAMILLE MARTIN. Cette fondation a été inscrite au registre du commerce en date du 30 mai 2002 et a débuté ses activités le 1^{er} mars 2002. Elle a pour but principal : *La construction, l'acquisition et l'exploitation d'immeubles et de logements destinés aux personnes à revenus modestes.*

La fortune de la fondation a été constituée par des dotations de l'Etat ou des communes ; elle est indépendante de celle de la collectivité publique qui l'a dotée.

Ses ressources sont le produit de l'exploitation de ses immeubles ou de ceux qui lui sont confiés, ainsi que les subventions d'Etat accordées en application de la LGL ou d'autres corporations de droit public (commune, Confédération).

Adresse légale de la fondation :

Fondation HBM Camille Martin, rue Gourgas 23 bis, c/Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public, 1205 Genève

2 Méthodes et application comptables

Les comptes annuels sont préparés conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes d'entités publiques (IPSAS), à l'exception des dérogations du Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables prises en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants sont les suivantes:

2.1 Comptabilisation des subventions

Les produits des subventions liées à l'exploitation des immeubles sont comptabilisés en produit dans l'exercice.

Les subventions d'aide à la construction sont comptabilisées en diminution de l'actif correspondant, quand elles sont reçues.

2.2 Subventions non monétaires

Les subventions non monétaires sont comptabilisées dans le compte d'exploitation sous produits de subventions non monétaires (DOT) et les charges pour un montant équivalent sous la rubrique charges non monétaires. Elles correspondent à l'intérêt sur capital de dotation reçu par la fondation au taux de 2.25%.

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN**Annexe aux comptes annuels 2013****Annexe 2****2.3 Comptabilisation des charges**

Les charges sont comptabilisées dès que la livraison ou la prestation de service a eu lieu.

2.4 Impôts

Pour l'impôt immobilier complémentaire, certains immeubles sont exonérés de 25% à 100% selon leur nature (HBM). La fondation, de par sa nature, est exonérée tant sur le niveau cantonal que fédéral pour l'impôt sur le revenu et la fortune.

2.5 Frais administratifs

Le secrétariat des fondations immobilières de droit public facture chaque fin d'année, en plus de des prestations spécifiques, des honoraires et frais appelés "administratifs" lui permettant d'équilibrer ses comptes. Il en est de même des jetons de présence qui ne sont pas liés à une construction.

2.6 Immobilisations corporelles

Le principe du coût historique prévu par la norme IPSAS N° 17 est respecté. Les immeubles et les terrains sont valorisés au prix d'acquisition selon le plan financier. Lorsque les acquisitions ne distinguaient pas la valeur de l'immeuble de celle des terrains, ces derniers ont été valorisés en fonction du prix actuel des terrains en zone de développement de CHF 688.- à CHF 800.- du m2 (surface brute de plancher). De même, seules les nouvelles rénovations lourdes sont portées en immobilisations.

Le cas échéant, dans le cadre de construction et rénovation, le manque à gagner de loyers est porté à l'actif du bilan en augmentation du coût de construction et en produit de l'exercice. De même, les intérêts intercalaires calculés sur les fonds propres investis à défaut de crédit bancaire sont activés et portés en produits. Ces activations contraires aux normes IPSAS restent insignifiantes.

Conformément à la norme IPSAS susmentionnée, il a été procédé à un amortissement linéaire sur les différents composants en fonction de leur durée d'utilité, comme suit :

- Structure du bâtiment: 1%
- Enveloppe du bâtiment: 2%
- Equipements: 3.33%

Des fonds d'amortissements déterminés par application des mêmes taux depuis la date de fonctionnement des immeubles jusqu'au 31.12.2009 ont été portés au bilan par diminution des fonds propres.

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

Annexe aux comptes annuels 2013

Annexe 3

3 Liquidités	2013	2012
Le détail des liquidités se présente comme suit:		
Cash pooling auprès de l'Etat de Genève	36'576'742	31'452'801
Banque COOP, Genève	5'351	5'360
UBS SA, Genève	115'897	188'836
BCV, Nyon	1'705	1'704
Solde au 31 décembre	<u>36'699'695</u>	<u>31'648'701</u>

Il est à noter que les liquidités gérées par l'Etat de Genève (cash pooling) ne sont pas rémunérées en vertu de la convention signée avec l'Etat, et le manque à gagner qui en résulte n'est pas compensé dans le calcul de la subvention non monétaire issu de la rémunération du capital de dotation. (voir 2.2)

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

Annexe aux comptes annuels 2013

Annexe 4

4 Immobilisations corporelles	2013	2012
Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit:		
a) Immeubles		
Solde au 1er janvier	241'785'662	241'785'662
Activation issue de travaux	19'179'812	0
Solde au 31 décembre	<u>260'965'474</u>	<u>241'785'662</u>
b) Fonds amortissements immeubles		
Solde au 1er janvier	39'309'408	34'525'492
Amortissements annuel	5'161'120	4'783'916
Solde au 31 décembre	<u>44'470'528</u>	<u>39'309'408</u>
c) Terrains		
Solde au 1er janvier	58'785'659	58'785'659
Acquisitions en cours d'exercice	870'000	0
Solde au 31 décembre	<u>59'655'659</u>	<u>58'785'659</u>
d) Travaux immeubles		
Solde au 1er janvier	19'813'931	19'532'867
Constructions/rénovations en cours d'exercice	1'170'358	281'064
Transfert au compte immeubles	-19'179'812	0
Solde au 31 décembre	<u>1'804'476</u>	<u>19'813'931</u>
e) Projets		
Solde au 1er janvier	2'083'275	2'043'541
Investissements en cours d'exercice	968'644	39'734
Solde au 31 décembre	<u>3'051'919</u>	<u>2'083'275</u>

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

Annexe aux comptes annuels 2013

Annexe 5

5 Emprunts hypothécaires

Les loyers étant adaptés en fonction de l'évolution des intérêts hypothécaires et les prêts hypothécaires étant par ailleurs largement diversifiés, la juste valeur des hypothèques reste proche de la valeur nominale portée au bilan.

Hormis les amortissements contractuels, ceux devant être effectués dans les 12 prochains mois étant portés distinctement au passif du bilan, les emprunts hypothécaires sont considérés sans échéance.

L'état des cédules hypothécaires est le suivant :

	2013	2012
Cédules constituées	248'325'060	248'325'060
Valeur non utilisée	25'249'794	23'527'971

6 Fonds propres de la Fondation

Les fonds propres comportent le capital de fondation, le résultat reporté au 1er janvier ainsi que le résultat de l'exercice.

Le résultat reporté comprend les réserves HBM pour travaux et intérêts dont la contrevaaleur figure dans les liquidités.

7 Système de contrôle interne

Un système de contrôle interne est en place dont les principaux cycles font l'objet d'un manuel de directives.

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

Annexe aux comptes annuels 2013

Annexe 6

8 Gestion des risques

Le conseil de Fondation exerce la haute surveillance des activités qui sont strictement réglementées par l'Etat.
La gestion courante des risques est déléguée au Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public.
L'ensemble des risques fait l'objet d'une information du Secrétariat au Conseil de chaque Fondation.

Risque de taux

La Fondation est sujette à un risque de taux important du fait du financement du parc immobilier par des emprunts hypothécaires. Ce risque est inhérent à la structure du bilan de la Fondation. La politique de la Fondation est de diversifier les échéances des emprunts hypothécaires. Aucun produit dérivé sur taux d'intérêts n'est employé.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement lié aux risques de défaillance des débiteurs.
Le risque de défaillance des débiteurs est étroitement suivi par le Secrétariat en complément des tâches de recouvrement déléguées aux régies.

Risque de liquidité et de refinancement

La Fondation gère sa liquidité, centralisée par l'Etat, par le biais de situations périodiques de chaque immeuble.
La capacité à se refinancer est gérée auprès des institutions bancaires par le nantissement des cédules hypothécaires et auprès de l'Etat par l'octroi de dotation.

Risque de valeur

Le risque de valeur de marché n'étant pas relevant au vu de la destination des immeubles HBM, c'est ceux de la valeur de remplacement et d'usage qui sont appréhendés par la couverture des assurances et le maintien des immeubles en bon état d'exploitation grâce aux travaux d'entretien et de rénovation.

Risque opérationnel sur la gestion du parc immobilier

La gestion courante du parc immobilier est sous traitée à des régies de renom de la place. La Fondation exerce une surveillance régulière sur les activités déléguées.
Les techniciens employés par le Secrétariat gèrent les travaux effectués sur le parc immobilier.

Risque de pertes locatives (logements vacants)

La gestion locative courante du parc immobilier est sous-traitée à des régies de renom de la place et est supervisée par le Secrétariat des Fondations.
L'attribution des logements est décidée par les Fondations qui s'assurent régulièrement qu'aucun logement ne demeure vacant involontairement.

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN
Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2013
Annexe aux comptes annuels 2013

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
Bénéfice de l'exercice	277'381.30
Amortissements	5'161'120.00
Cash flow	5'438'501.30
<hr/>	
Débiteurs divers, augmentation	(22'556.00)
Actifs transitoires, diminution	2'424.85
Régies, diminution	76'741.83
Impôt anticipé, augmentation	(19.75)
c/c SFIDP, augmentation	(169'460.14)
Subventions à recevoir, diminution	139'258.10
Loyers à recevoir, augmentation	(335'382.25)
Passifs transitoires, diminution	(258'278.40)
Créanciers divers, diminution	(11'905.90)
Loyers reçus d'avance, diminution	(18'992.10)
Provision pour pertes sur loyers, augmentation	3'085.80
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4'843'417.34
<hr/>	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Terrains, augmentation	(870'000.00)
Travaux immeubles, augmentation	(1'170'357.15)
Projets, augmentation	(968'643.85)
Flux de trésorerie absorbé par les activités d'investissement	(3'009'001.00)
<hr/>	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Hypothèques - part court terme, diminution	(351'832.50)
Hypothèques - part à long terme, diminution	(1'369'989.50)
Capital fondation, augmentation suite à l'acquisition d'immeubles	4'938'400.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3'216'578.00
<hr/>	
Augmentation nette des liquidités	5'050'994.34
<hr/>	
Liquidités au début de l'exercice	31'648'700.94
Liquidités à la fin de l'exercice	36'699'695.28

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN
Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2012
Annexe aux comptes annuels 2013

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Bénéfice de l'exercice	(327'767.85)
Amortissements	4'783'916.00
Cash flow	4'456'148.15

Débiteurs divers, diminution	241'437.60
Actifs transitoires, diminution	4'871.05
Régies, diminution	16'626.67
Impôt anticipé, diminution	434.10
c/c SFIDP, diminution	136'669.64
Subventions à recevoir, augmentation	(2'923.40)
Loyers à recevoir, augmentation	(75'335.75)
Passifs transitoires, augmentation	229'665.40
Loyers reçus d'avance, augmentation	15'112.35
Créanciers divers, augmentation	16'400.00
Provision pour pertes sur loyers, augmentation	46'345.70
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	5'085'451.51

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Travaux immeubles, augmentation	(281'063.75)
Projets, augmentation	(39'733.60)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(320'797.35)

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Hypothèques - part court terme, augmentation	104'337.50
Hypothèques - part à long terme, augmentation	8'793'008.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	8'897'345.50

Augmentation nette des liquidités	13'661'999.66
--	----------------------

Liquidités au début de l'exercice	17'986'701.28
Liquidités à la fin de l'exercice	31'648'700.94

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN
Variation des fonds propres 2013
Annexe aux comptes annuels 2013

Capital Fondation	64'875'171.55
Bénéfice reporté au 1er janvier 2012	26'330'439.51
Perte de l'exercice 2012	<u>(327'767.85)</u>
Fonds propres au 1er janvier 2013	<u>90'877'843.21</u>
Augmentation du capital dotation Golette 15-15A	4'018'400.00
Augmentation du capital dotation Troènes 3C	920'000.00
Bénéfice de l'exercice 2013	<u>277'381.30</u>
Fonds propres au 31 décembre 2013	<u>96'093'624.51</u>

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN
Variation des fonds propres 2012
Annexe aux comptes annuels 2013

Capital Fondation	64'875'171.55
Bénéfice reporté au 1er janvier 2011	26'049'343.40
Bénéfice de l'exercice 2011	<u>281'096.11</u>
Fonds propres au 1er janvier 2012	<u>91'205'611.06</u>
Perte de l'exercice	<u>(327'767.85)</u>
Fonds propres au 31 décembre 2012	<u>90'877'843.21</u>



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Fondation HBM Camille Martin

Genève

Rapport de l'organe de révision
aux membres du Conseil de fondation
sur les comptes annuels de l'exercice 2013



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la

Fondation HBM Camille Martin

En notre qualité d'organe de révision nous avons audité les comptes annuels de votre Fondation constitués du bilan, du compte de pertes et profits, de l'annexe, du tableau des flux de trésorerie et du tableau des variations des fonds propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat de Genève dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 sont conformes aux normes IPSAS, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat de Genève dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

En outre, la comptabilité et les comptes annuels 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 28 février 2014

Société fiduciaire d'expertise
et de révision s.a.


Samuel Bardi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Dominique Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels 2013 (bilan, compte de pertes et profits, annexe, tableau des flux de trésorerie et tableau des variations des fonds propres)